

Zona : Le vaccin Shingrix admis au remboursement en France sous certaines conditions

Compte Test - 2025-01-05 19:57:08 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis le 29 février 2024, la Haute Autorité de santé (HAS-France) recommande le vaccin Shingrix plutôt que Zostavax pour la vaccination contre le zona. Malgré cette recommandation, ce vaccin n'était pas remboursé, mais ce n'est plus le cas. En effet, il est désormais remboursable à hauteur de 65 % par l'Assurance maladie pour les adultes immunocompétents de 65 ans et plus, ainsi que pour les adultes de 18 ans et plus présentant un risque accru de zona (immunodéprimés). Le schéma vaccinal de Shingrix comprend deux doses, espacées de deux mois, avec des ajustements possibles en cas de besoin deux mois, avec des ajustements possibles en cas de besoin d'immunisation rapide ou de flexibilité du calendrier. Après un antécédent de zona ou une vaccination par Zostavax (qui n'est plus disponible en France), un délai d'un an est recommandé avant l'administration de Shingrix.